



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230926-2023-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 26 septembre 2023**

**Délibération : N° 2023-38**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, excusée, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

Secrétaire de séance : Régis SEMERY

## Reversement PSEJ à l'Association familiale

### DELIBERATION

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et la commune de La Capelle, la commune perçoit une subvention au titre l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par l'Association familiale.

Pour l'année 2022, la commune a perçu la somme de 8226,54 €. Comme les années précédentes, la commune s'engage à reverser le montant à l'association.

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 8 226,54 € à l'Association Familiale, au titre de ses activités d'ALSH 2022 ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230926-2023-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 septembre 2023

Le Maire

Johann WERY



Handwritten signature in blue ink over the official seal.